

(4)
 16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?
 A. En argent, bled, vin, ou bois?

160. et 161. pour le chauffage des enfants
 en argent et bled

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisse communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Voyez lettre C. art. 13.

La moitié soit 80. et l'autre moitié par l'Hôpital
 40. 10. pour chauffage et salaires par l'Hôpital

Il n'y en a point.

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.
 2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Rolle le 6 Mars 1799.
 Veuve Collador née Baynot

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

RAPPORTS LOCAUX.

- 1°. NOM de l'endroit où est située l'école?
- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?
 - b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?
 - c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?
 - d. District?
 - e. Canton?

Rolle

Ville

Communes

Rolle

Rolle

Leman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

un quart d'heure le plus loin

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Endroit	Eloignement	Nombre d'enfants
Panteraux	Minutes 15.	2.
Les Bepires	15.	point
Machin d'aspe	5.	point
Berthollet	12.	point
Le Rovay	10.	point
Petit Rovay	ibid	point
Vialle Thuilliers	8.	point
Des de vers	10.	point
Saltades	ibid	point
La Grange	8.	point
2 Thuilliers	5.	point

enfants qui fréquentent l'école

174
 N. 87

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Alaman	heures	Minutes
Bougy	50	
Berray	40	
Mont	20	
Tartagnin	30	
Gilly	40	
Bursins	1	
Dullit	1	
Bursins		50

Depuis Rolle a Chaux de nos de ferent endroit

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

D'Alaman a Bougy 40 Minutes de Bougy a Berray de Berray a Mont 20 de Mont a Tartagnin 30 de Tartagnin a Gilly 10 de Gilly a Bursins 10 de Bursins a Dullit 20 de Dullit a Bursins 10

I I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école?

les premiers Elements de lecture

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Ete et Hiver

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Colletas et Pautier et testament

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

aucun reglement observé par les Communes et les Pasteurs

9°. Durée de l'école chaque jour?

deux heures avant midy et deux heures apres

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Suivant leur capacité les 1^{er} lisant les 2^{es} Epeller les 3^{es} apprenent a composer les lettres

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

La Commune et les Pasteurs par Epaves

b. D'où est-il?

de Rolle

c. Son nom

frère du Citoyen Manuel Laine

(3)

d. Son âge.

47 ans

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

deux

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

7 ans

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Elever des jeunes gens

h. Réunit-il à son office quelq' autre fonction? quelles font-elles?

Point

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

67 garçons et fille

a. En hiver, } foit garçons ou filles.
b. En été, }

hiver et été Mem. nombre

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

Point

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Non

b. Quelle en est la valeur?

Rien

c. Source des revenus.

Dans la ferme et l'hôpital conjointement

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

vois le 13 et a et b.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Rien

15°. Bâtiment de l'école.

Point

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

elle loue un appartement qu'elle paye 2

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

Le Propriétaire de la maison

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisse communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Rolla le 5 Mars 1799

Louise Manuël des Filletas

2169 pour tout

en argent

de la Commune de l'Hopital

La Commune

Point

à l'école

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Réponses de la Régente de l'Ecole des Siernes-Piquats, 1796

C'est le Pasteur de Rougemont qui les a écrites, mais en plus grande partie copiées sur celles de la Régente. Il s'est borné à en corriger l'orthographe, et à suppléer au manque de réponses à quelques questions, & à rendre son ouvrage plus lisible.

L. 88.

Les Siernes-Piquats.

Vallée isolée.

de la Commune de Rougemont

Paroisse & Agence de Rougemont.

Pays d'en haut - Romand.
du Léman.

Sept ou huit maisons dans le premier quart d'heure.
Deux ou trois à demi lieu de distance.

Les Siernes-piquats, lieu de l'école, la Clusaz & Devers-Champ.

Des 2 derniers demi-heure.

de la Clusaz 4 enfants, de 12 des Siernes-Piquats